

2017-100

**VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 14 septembre 2017 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Renée STIEVENART, Maire.

**Etaient présents** : Renée STIEVENART, Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jean Louis LASSAL, Colette DESZCZ, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Perrine POIRETTE (arrivée à 19h03 pour la question 2), Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD (arrivé à 19h05 pour la question 2)

**Etaient excusés** : Guy DEUDON donne procuration à Jean Louis LASSAL, Jérôme DENYS donne procuration à Alina GATIER, Pascal KRYSZTOF donne procuration à Elisabeth DUBOIS

**Etaient absents** : Olivia DE BRABANT

Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance.

---

Madame le Maire fait état des procurations :

- Guy DEUDON donne procuration à Jean Louis LASSAL, Jérôme DENYS donne procuration à Alina GATIER, Pascal KRYSZTOF donne procuration à Elisabeth DUBOIS

---

**QUESTION N°1 – Approbation des procès-verbaux des 22 et 30 Juin 2017**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux des réunions des conseils municipaux des 22 et 30 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

---

**QUESTION N°2 – Intervention RIPESE**

**Madame Le Maire** souhaite la bienvenue à Emeline et lui passe la parole pour la présentation du RIPESE.

**Emeline** est animatrice depuis 3 ans sur le secteur du Valenciennois (18 communes)

Missions du RIPESE :

- Informer le public des modes d'accueil
- Renseigner sur les droits du travail
- Rôle de professionnalisation des assistantes maternelles (formation continue)
- Rôle d'observatoire (nombre d'assistantes maternelles sur chaque commune, nombre d'enfants accueillis, nombre de temps plein disponible, de périscolaire disponible)
- Organiser des rencontres / des échanges de pratiques professionnelles en général le vendredi soir sur un thème particulier
- Renseigner sur les conditions d'accès au métier d'assistante maternelle à domicile
- Animer des ateliers d'éveil sur Aubry du Hainaut (1 fois par mois)

Quelques chiffres pour la commune d'Aubry du Hainaut :

10 assistantes maternelles en activité

6 assistantes maternelles participent aux animations régulièrement

57 appels cette année et 6 rendez-vous  
5 ateliers d'éveil  
2 assistantes maternelles sont parties en formation continue

**Madame Pace** demande combien de temps dure la formation ?

**Emeline** répond que cela dépend des formations

**Madame Le Maire** demande quels sont les critères pour devenir assistante maternelle ?

**Emeline** répond qu'il y a un dossier à compléter (sur les motivations....)

**Madame Le Maire** demande quelles sont les règles à respecter au domicile ?

**Emeline** répond qu'il y a beaucoup de règles de sécurité à respecter pour exercer le métier : une obligation d'effectuer 60 heures de formation avant d'accueillir un enfant et 60 heures après l'accueil du 1<sup>er</sup> enfant.

**Madame Dubois** demande par qui sont assurées ces formations ?

**Emeline** répond qu'elles sont assurées par le Conseil Départemental.

**Madame Le Maire** demande s'il y a un suivi à domicile des assistantes maternelles ?

**Emeline** répond qu'un suivi à domicile des assistantes maternelles est fait par la puéricultrice car l'agrément est renouvelé tous les 5 ans.  
Des contrôles dans l'année sont possibles.

**Madame Dubois** rappelle que c'est un RAM intercommunal. Une cotisation est versée par les communes adhérentes.  
Le RIPESE dépend également de la CAF qui subventionne les projets par exemple l'achat d'un véhicule supplémentaire.

**Madame Le Maire** demande combien d'enfants d'Aubry sont accueillis chez des assistantes maternelles ?

**Emeline** répond que l'on n'a pas connaissance du nombre. 15 parents d'Aubry ont contacté le RIPESE.

**Madame DUBOIS** rappelle que les animatrices sont diplômées avec des formations de base différentes (une éducatrice de jeunes enfants, une institutrice et une conseillère en économie sociale et familiale). Chaque animatrice intervient sur des thèmes différents.

**Madame Le Maire** informe que le RIPESE est situé sur la commune de Wallers Arenberg.

**Madame Dubois** dit que l'objectif est de professionnaliser les assistantes maternelles et de sécuriser ce mode de garde.

**Madame Le Maire** remercie le RIPESE pour son intervention.

**QUESTION N°3 – Intervention Monsieur PREVOST Directeur de l'Il O Marmots**

**Madame Le Maire** souhaite la bienvenue à Monsieur Prévost et lui passe la parole pour le bilan d'activité de l'Il O Marmots.

**Monsieur Prévost**

A partir de janvier 2016 : mise en place d'un logiciel pour avoir des données plus précises et une régularité sur la base de données.

Partenaires : la commune, la CAF et le département.

Depuis le 31 juillet 2017, la commune d'Aubry du Hainaut détient la totalité des places de la structure. La commune d'Hérin a créé sa propre structure depuis février 2017.

**Fréquentations en 2016**

36 enfants venant d'Aubry  
(32 familles)  
11 enfants venant d'Hérin  
35 enfants 0 - 3 ans  
12 enfants 4 - 6 ans

**Fréquentations en 2017**

42 enfants venant d'Aubry  
(36 familles)  
35 enfants 0 - 3 ans  
7 enfants 4 - 6 ans

**Données financières : de Janvier 2015 à août 2017**

Régularité de la fréquentation avec une baisse certains mois : fermeture de la structure, vacances scolaires et maladies infantiles

En 2016 une baisse de fréquentation par rapport à 2015 liée à des périodes plus importantes de maladies infantiles

2015 : une année très importante 22 000 heures facturées pour les familles d'Aubry et 5 000 heures pour les familles d'Hérin

2016 en baisse : passant d'un volume financier de 59 000€ à 55 000€. 26 000 heures au total (Aubry + Hérin) à 24 700 heures. Une baisse de la fréquentation due aux maladies infantiles.

2017 : volume de 13 750 heures jusqu'août 2017 et jusqu'au 31 juillet 2017 2 500 heures pour Hérin. D'ici la fin d'année 21 000 heures de fréquentation pour Aubry et un total de 24 000 heures en reprenant les familles d'Hérin. Une activité réduite en milieu d'année liée à la scission entre Aubry et Hérin au départ de familles.

Une estimation de 58 000/59 000 euros pour 2017

Pourquoi l'activité est moins importante et pour autant le volume financier est plus important que sur 2016 ? La commune a récupéré les places sur cette fin d'année d'Hérin. Différence de 4 500 euros.

Une aide financière de la CAF qui est pris en charge par l'intermédiaire du contrat Enfance et Jeunesse à hauteur de 2 500 euros.

Le reste à charge pour Aubry est de 2 000 euros pour les 3 places supplémentaires => 687 euros par place supplémentaire pour l'année

**Perspectives 2018 :**

- 4 demandes de pré-inscription de janvier à mars 2018
- Retour de la semaine à 4 jours à partir de septembre 2018
- Travail en partenariat avec les communes voisines : Oisy, Bellaing, Wallers
- Poursuite des échanges avec TOYOTA

Actions de santé sur les maladies infantiles samedi dernier à Crespin

La crèche accueille les enfants jusque l'âge de 6 ans. (date anniversaire)

**Monsieur Prévost** précise qu'il dispose de quelques places occasionnelles pour les familles (recherche d'emploi, formation, rendez-vous...)

**Madame Le Maire** demande si les CESU sont acceptés.

**Monsieur Prévost** : Règlements acceptés : CESU, espèces, chèques et virements.

**Monsieur Laude** demande le cout de la structure pour la commune

**Monsieur Prévost** répond que dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse, sur l'ensemble des factures éditées à la commune entre 50 000 et 60 000 euros, le contrat prend en charge 55% du montant. Sur ce montant, l'Il O Marmots reverse un loyer à la commune qui correspond à 12 000 euros par an et les fluides. Le reste à charge est d'un peu près de 20 000 euros.

**Madame Le Maire** remercie Monsieur Prévost pour son intervention.

#### QUESTION N°4 – Subventions aux associations

**Madame Dubois** présente la délibération.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, Madame Le Maire fait procéder au vote.

#### Délibération N°FL-21/09/17-1

##### Subventions aux associations

Madame le Maire informe le conseil municipal que des associations ont rempli et rendu leur dossier de demande de subvention en retard. Celui-ci devait comprendre un bilan financier et d'activité, une attestation d'assurance, un RIB, les statuts de l'association. Ces associations doivent également être actives dans la vie du village.

Au vu de ces éléments, elle propose les subventions suivantes :

- le Judo Club .....	200.00 €
- Entre chat 3 .....	200.00 €
- la chorale .....	200.00 €

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Judo Club pour financer leur déplacement pour les championnats de France se déroulant à Marseille. Madame Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :  
- APPROUVE les subventions aux associations ci-dessus proposées.

**Madame Dubois** rappelle qu'une réunion des associations a eu lieu et elles ont la possibilité de déposer un dossier Fonds d'Initiative Local (FIL) auprès de Valenciennes Métropole pour financer un projet exceptionnel.

#### QUESTION N°5 – Convention d'occupation des locaux par les associations

**Madame Le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il existe déjà une convention pour l'occupation de la salle des Mazingues qui est mise à la disposition des associations à titre gratuit (repas ...). En revanche, il n'y avait pas de convention des salles pour les activités sportives et culturelles.

Madame Le Maire présente la délibération.

2017-102

Monsieur Laude demande dans l'article 1 s'il s'agit de l'inventaire du matériel (tables, chaises....)

Madame Le Maire répond par l'affirmatif.

Madame Dubois ajoute que les plannings sont en train d'être remis à jour suite à la réunion des associations. Ils seront affichés dans toutes les salles.

Monsieur Laude demande pour l'état des lieux de la salle.

Madame Le Maire répond que les associations occupent les locaux depuis très longtemps. Madame Dubois rajoute que plusieurs associations occupent la même salle.

Pour les manifestations le week-end, les associations demandent la salle des Mazingues.

Monsieur Laude demande si un état des lieux est fait pour le prêt de la salle des Mazingues.

Madame Le Maire répond que non.

Monsieur Laude demande s'il y a des soucis.

Madame Le Maire répond que des tables et chaises sont parfois cassées. Madame Dubois ajoute que lors de la réunion des associations on a répété de signaler tous problèmes et chaque association nous a ramené son attestation d'assurance.

Madame Le Maire dit qu'il n'y a pas trop de dégâts à la salle des Mazingues sauf l'éclairage. Au Dojo il y a de la casse, des problèmes de voisinage. Monsieur Filmotte est responsable de l'équipement football. Nous avons reçu une demande de l'école des arbitres et c'est Monsieur Filmotte qui gère l'association de Petite-Forêt. Comme cela, nous n'avons qu'un seul interlocuteur.

Monsieur Laude demande s'il n'y a plus de club de foot situé à Aubry ?

Madame Le Maire répond qu'il s'agit de l'association de Monsieur Filmotte associée avec la commune d'Hérin. C'est une équipe de jeunes et d'adultes.

Monsieur Laude fait remarquer que les communes de Petite-Forêt et d'Hérin ne participent pas à l'entretien du terrain de football.

Monsieur Laude demande s'il y a des associations qui vont sur Petite-Forêt ?

Madame Le Maire répond qu'il y a le Judo, la Chorale. Certaines associations ne demandent pas de subventions.

Monsieur Laude demande s'il y a toujours un accès libre ?

Madame Le Maire répond que oui il existe toujours.

Monsieur Zingraff rappelle que le city stade est fermé durant le centre de loisirs.

Monsieur Laude constate qu'il y a des débris de verres autour du stade et demande comment l'entretien est effectué et sur quelle périodicité ?

**Madame Le Maire** répond que ce sont les agents de la commune qui entretiennent le site au moins une fois par semaine. Un gros nettoyage est fait avant les manifestations le week end.

Après ces échanges, Madame Le Maire fait procéder au vote.

**Délibération N°DP-21/09/17-2**  
**Convention d'occupation des locaux par les associations**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une convention pour l'occupation des salles (Dojo, Populaire et Mazingues) par les associations pour exercer leurs activités sportives et culturelles.

Madame Le Maire donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ADOpte la convention ainsi libellée

-AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes les conventions avec les associations

**QUESTION N°6 - Décision modificative**

**Madame Le Maire** présente la délibération.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, Madame Le Maire fait procéder au vote.

**Délibération N°FL-21/09/17-3**  
**Décision modificative**

CREDITS A OUVRIR							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	23	2315	ONA	999	Installations, matériel et outillage techniques	55 000,00
Total							55 000,00 €
CREDITS A REDUIRE							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	21	2151	ONA	999	Réseaux de voirie	-55 000,00
Total							-55 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOpte le virement de crédits ci-dessus énoncé sur le budget de l'exercice 2017.

**QUESTION N°7 – Convention conclue entre l'Etat et la commune d'Aubry du Hainaut relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'informations**

**Madame Le Maire** présente la délibération.

**Madame Le Maire** dit que la sirène sera posée sur le toit de la mairie.

**Monsieur Laude** demande si la sirène peut être posée sur le clocher de l'Eglise ?

**Monsieur Lassal** répond que selon l'étude réalisée, le meilleur endroit est celui de la mairie.

Après ces échanges, Madame Le Maire fait procéder au vote.

**Convention conclue entre l'Etat et la commune d'Aubry du Hainaut relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'informations des populations**

La préfecture a établi une convention relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations. Cette convention fait suite au Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale de 2008 qui a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale.

L'objectif est de doter la commune d'un « réseau d'alerte performant et résistant », en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) : système d'alerte et d'information des populations (SAIP), qui repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population).

Cette convention est soumise à la signature de Madame Le Maire après approbation par le Conseil Municipal. En effet, la sirène est installée sur un bâtiment propriété de la Commune d'Aubry du Hainaut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :  
-APPROUVE la convention de partenariat avec l'Etat relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.  
-AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention.

**QUESTION N°8 – Vente d'un bien immobilier**

**Madame Le Maire** présente la délibération.

**Monsieur Laude** demande si l'on répond à toutes les demandes des associations concernant des besoins de locaux.

**Madame Le Maire** répond que la bibliothèque ne peut pas être mise à la disposition des associations.

C'est un patrimoine qui coute cher à la commune. Le logement de fonction doit être réhabilité au moins le rez de chaussée car il pourrait servir pour l'école, pour la bibliothèque. La commune poursuivra les aménagements, ce qui pose problème c'est l'accessibilité des bâtiments par exemple l'installation d'un ascenseur.

**Monsieur Zingraff** précise que si l'on souhaite changer de destination un bâtiment, il faudrait du stationnement qui est demandé dans un permis de construire.

**Madame Le Maire** précise qu'un bâtiment public n'est pas destiné à accueillir une association pour une activité. Ce local ne se prête pas à recevoir les associations.

**Madame Le Maire** précise qu'un local c'est de l'entretien, chauffage, eau, électricité. Le but est de recentrer sur le centre bourg toutes les activités associatives.

**Madame Dubois** dit que les locaux destinés aux activités péri scolaires sont également occupés par l'école. La restauration de ce bâtiment pourrait aussi servir pour les enfants.

**Madame Le Maire** dit que la consultation des domaines n'est pas obligatoire. La commune demandera une estimation à un expert et le prix de vente ne descendra pas en dessous d'un certain seuil.

**Monsieur Laude** fait remarquer que la somme de 70 000€ était inscrite dans le projet de

délibération.

**Madame Le Maire** répond qu'il s'agissait du montant estimé par un expert il y a quelques années.

**Délibération N°DP-21/09/17-5**  
**Vente d'un bien immeuble**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de vendre le bâtiment cadastré AC 294 pour 88m<sup>2</sup>, sise 3Bis rue Théophile Brassart. La commune a pour objet de recentrer les activités communales sur le centre-bourg.

La consultation du service des domaines est facultative pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour céder le local à l'amiable et nommer, s'il y a lieu, un expert pour procéder à l'estimation du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :  
-APPROUVE pour céder le local à l'amiable  
-AUTORISE Madame Le Maire à nommer, s'il y a lieu, un expert pour procéder à l'estimation du bien.

**QUESTION N°9 – Informations diverses**

**A) Point d'avancement sur la rétrocession Vert Clos et Le Moulin avec la SOFIM**

**Monsieur Zingraff** explique que la SOFIM a réalisé deux lotissements Vert Clos et le Moulin.

Concernant le Vert Clos, une réunion a eu lieu cet été avec la SOFIM. La commune de Petite-Forêt a déjà délibéré sur la rétrocession.

Travaux à prévoir :

- Remplacement d'un potelet
- Deux candélabres accidentés

Avant de faire la rétrocession, la commune demande à la SOFIM d'effectuer les réparations.

Concernant le Moulin, un certain nombre de choses ont été faites : les bordures ont été reprises même si des chantiers de riverains ont été faits après la finition des voiries, la reprise des espaces verts où il y a les bassins enterrés d'assainissement sur lesquels se trouvent des ruissellements.

Il reste un problème aujourd'hui : la mission inter service de l'eau puisque à chaque lotissement créé d'une certaine taille avec un certain volume d'eau rejeté dans la nature, il y a un dossier MISE déposé par le lotisseur et la MISE donne un avis sur la façon dont se fait l'assainissement, le ruissellement. Le dossier présenté avant les travaux porte un certain nombre d'aménagements. Ces aménagements n'ont pas été faits dans leur intégralité. Il s'agissait notamment de NOUE c'est à dire de petit fossé à l'arrière des maisons et la SOFIM répond qu'ils ont remonté les terrains, des NOUES existent déjà sans avoir été creusé. La MISE ne peut pas donner un avis favorable si la SOFIM ne dépose pas un nouveau dossier. Pour le moment nous n'avons pas de réponse sur ce sujet.

En revanche, les consommations d'éclairage ont déjà été reprises. Un relamping sera effectué prochainement par la commune. Les espaces verts (tontes, tailles) ont été repris. La commune ne gère que les problèmes sur l'espace public. S'il s'agit d'un problème sur le domaine privé, les propriétaires se retournent contre la SOFIM.

Les horloges astronomiques ont été remplacées dans chaque armoire et ces dernières sont cadennassées. Les travaux du carrefour et de la RD13, le dossier de consultation sera lancé



prochainement. Le relamping sera fait la semaine prochaine.

2017-104

## **B) Elimination et valorisation et gestion des déchets**

En juin, le syndicat ECOVALOR a présenté son rapport d'activité pour 2016 sur la valorisation des déchets. Le rapport annuel fait apparaître que les gisements accueillis ont été de 132 447 tonnes en 2016, soit une hausse de 1.6% en notant que les tonnages de déchets incinérés pour la CAVM sont en hausse de 0.33%.

La production d'électricité a été de 56 619 MWH en 2016 et la vente d'électricité a augmenté de plus de 21% entre 2015 et 2016.

Concernant les indicateurs financiers, on note un coût moyen à la tonne incinérée de 60.30€ HT hors TGAP et taxe communale.

Pour information, le coût de la collecte représente 106€ environ par habitant.

Le rapport sur la gestion des déchets présenté par ECOVALOR pour l'année 2016 fait apparaître les principales évolutions suivantes :

- une diminution de 0,43% des déchets collectés en porte à porte hors collecte sélective,
- une diminution de 1,33% des produits issus de la collecte sélective,
- les tonnes collectées en colonnes d'apport volontaire ont augmenté de 27,28%,
- une baisse de 4% de la fréquentation des déchetteries avec des tonnages stables par rapport à 2015,
- une baisse du coût des collectes de déchets de 0,75%,
- une augmentation du coût de traitement des déchets de 2,67%,
- une diminution des recettes de 0,3%.

Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Suite à l'impulsion donnée par le Grenelle de l'Environnement, une nouvelle hiérarchie s'est imposée dans les modes de gestion des déchets favorisant la prévention.

Le Conseil Communautaire du 16 décembre 2016 a arrêté au regard du PLPDMA trois axes principaux :

- des axes thématiques, comportant des actions sur les bio-déchets, le gaspillage alimentaire et le réemploi,
- des axes « par acteurs », s'adressant aux familles et commerçants, aux gros producteurs de déchets et aux collectivités,
- des actions transversales comportant un appel à projet permanent, des orientations en termes de communication, et la facilitation des projets « zéro déchet » proposé sur le territoire.

## **C) Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole**

La Municipalité avec le Concours de Valenciennes Métropole met en place dès la rentrée de septembre 2017 un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Madame Dubois** explique que l'objectif est de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. Les enfants vident déjà eux-mêmes les déchets, ils devront trier les déchets, papiers, restes alimentaires. Des pesées seront effectuées en accord avec l'école qui réalisera des graphiques et on verra une évolution du gaspillage en moins.

Dans quelques temps, une réflexion sera menée avec les cuisines centrales quant aux proportions dans les assiettes. Cette action devrait démarrer après les vacances de la Toussaint. Les déchets iront par la suite dans des composteurs.

**Madame Le Maire** précise que les enseignants volontaires ainsi que le Directeur seront associés. Sébastien est le référent. Lys Restauration est également associé. Les portions sont parfois trop importantes pour les enfants mais Lys Restauration explique être tenu par les normes.

Ces déchets alimenteront un compost dont l'emplacement reste à définir.

Des poubelles de couleurs différentes vont être installées dans la cour de l'école pour inciter les enfants à trier leurs déchets. Monsieur le Directeur souhaite mener une action similaire dans les classes avec les professeurs volontaires.

Une présentation plus concrète sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Monsieur Laude** précise qu'il faut que les déchets soient triés correctement.

#### **D) Modification d'un relais orange**

Le 6 septembre, la commune d'Aubry du Hainaut a reçu un courrier de Axians service des infrastructures télécom et réseaux pour nous informer de la modification de son antenne relais de radiotéléphonie située 41 rue Pierre Brossolette.

Un dossier d'information est consultable par l'ensemble des habitants conformément aux accords pris entre l'Association des Maires de France et les opérateurs de radiotéléphonie.

#### **E) Suppression des contrats aidés**

**Madame Le Maire** explique que le gouvernement a pris de façon autoritaire et sans consultation la décision de supprimer les contrats aidés qu'il juge coûteux et considère que ces contrats n'atteignent pas les objectifs fixés en termes de formation et de retour à l'emploi, et ne permet donc pas de lutter efficacement contre le chômage.

La suppression de ce dispositif s'ajoute à la baisse des dotations.

Aujourd'hui le gouvernement prévoit que pour la rentrée scolaire 2017/2018, ces contrats sont maintenus. La commune avait anticipé ses besoins pour cette rentrée scolaire.

En revanche, la commune ne peut plus avoir recours à un contrat aidé pour l'entretien de la voirie (ramassage des déchets).

**Madame Le Maire** fait remarquer qu'en 2001 la municipalité a embauché ses contrats aidés, ce qui n'était pas l'objectif de ces contrats.

#### **F) Convention de partenariat intercommunal entre bibliothèques et médiathèques**

**Madame Le Maire** explique que la commune d'Aubry du Hainaut a rencontré la directrice de la médiathèque d'Anzin ainsi que Madame GONDY dans le cadre du réseau de partenariat entre bibliothèques/médiathèques. La bibliothèque d'Aubry du Hainaut n'étant pas suffisamment importante, la ville d'Anzin demande une participation financière pour assurer le fonctionnement de la médiathèque.

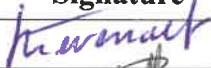





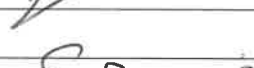

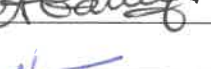





Madame Dubois explique qu'une convention a été signée dans le cadre d'un réseau de médiathèques impulsé par le Département. Dans un premier temps, il était convenu que la bibliothèque d'Aubry devait s'orienter vers les publics empêchés (personnes handicapées, âgées, jeunes enfants). Cependant, la bibliothèque d'Aubry étant de taille et d'horaires restreints, ses habitants se reportent sur d'autres équipements, essentiellement la médiathèque d'Anzin. 140 Aubrysiens se rendent à la médiathèque d'Anzin.

Afin de participer au fonctionnement de celle-ci, une contrepartie forfaitaire sera versée par la ville d'Aubry à la ville d'Anzin. Il est proposé de verser 1€40 par habitant pour permettre

un accès à l'ensemble des Aubrysiens.

**QUESTION N°10 – Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance à 21h03.

NOM PRENOM	Signature
STIEVENART Renée	
ZINGRAFF Raymond	
DUBOIS Elisabeth	
LASSAL Jean Louis	
DEUDON Guy	
DESZCZ Colette	
DENYS Jérôme	
PACE Maria	
KRYSZTOF Pascal	
BONNÉ Françoise	
GATIER Alina	
POIRETTE Perrine	
LAUDE Jean-Pierre	
MAILLARD Yves	
DE BRABANT Olivia	